

propice à une entente négociée, elle n'a pas sensiblement contribué à amener une solution aux problèmes politiques de Chypre, et nous en sommes déçus.

Lorsque nous sommes intervenus dans le débat de Chypre l'année dernière, nous avons fait état de nos préoccupations à l'égard du déficit croissant de l'UNFICYP et nous avons invité les États membres à consentir des contributions volontaires plus nombreuses. Au cours des derniers mois et de concert avec d'autres pays fournisseurs de troupes, le Canada a, par ses instances, appuyé activement les appels lancés par le Secrétaire général afin de recueillir des contributions nouvelles ou supplémentaires pour le compte de l'UNFICYP. A la suite de ces appels, des contributions ont été versées, mais elles sont insuffisantes; nous espérons, toutefois, qu'au cours des prochains mois, nos efforts seront récompensés de manière à réduire dans une certaine mesure le déficit sans cesse croissant de l'UNFICYP, qui — je dois le répéter — par suite de l'insuffisance des contributions volontaires, est largement financé actuellement par les pays fournisseurs de troupes eux-mêmes. Comme les coparrains du projet de résolution de cette année l'ont reconnu, l'UNFICYP continue certes, de jouer un rôle important sur l'île, mais il est difficile d'imaginer ce que serait son sort si, après le récent retrait du contingent finlandais, des considérations financières amenaient une nouvelle réduction de ses effectifs.

Sur le plan politique, je désire signaler que le gouvernement du Canada continue d'appuyer les démarches du Secrétaire général et de ses représentants en vue d'obtenir la reprise des pourparlers intercommunautaires...

En ce qui concerne les pourparlers intercommunautaires proprement dits, le gouvernement du Canada déplore l'impasse dans laquelle a été placé le Secrétaire général. Néanmoins, nous désirons l'inciter à poursuivre son rôle de "médiateur" entre les deux communautés cypristes. La collectivité internationale a été encouragée par la reprise, en février, des pourparlers intercommunautaires au sujet desquels elle nourrissait de grands espoirs. Elle s'attendait que d'importantes concessions soient faites de part et d'autre. Malheureusement, les espoirs ont été déçus et nous sommes conscients qu'une reprise éventuelle des négociations exige la réalisation, au moins implicite, de certains préalables. Les Cypristes turcs devront montrer qu'ils sont disposés à faire des concessions territoriales et les Cypristes grecs, à discuter de nouveaux arrangements constitutionnels. Nous espérons également que les autres parties directement intéressées feront preuve de la même bonne volonté et qu'elles auront une influence réelle et bénéfique sur l'évolution du débat. Quelle que soit l'importance d'un débat international sur cette question, c'est grâce à une reprise des pourparlers intercommunautaires que des progrès seront réalisés, comme le reconnaît d'ailleurs le projet de résolution, au paragraphe 3 du dispositif. D'autre part, nous demeurons évidemment convaincus que toute solution politique de la question doit préserver la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

---

S/C